

■ POLITIQUE

Retour sur les décisions du conseil municipal

LE LYS MAG' FAIT LE POINT sur plusieurs délibérations prises par la Ville lors du conseil municipal du 4 avril dernier.

Subventions aux associations

Comme chaque année, la Ville apporte son soutien aux associations locales qui œuvrent en faveur des habitants dans différents domaines. Les membres du conseil municipal ont voté l'attribution de subventions à 71 associations dammariennes. Les dossiers de subvention 2019 ont été adressés au service de la vie associative, qui a ainsi instruit 80 demandes liées à l'appel à financement lancé en octobre 2018. Plusieurs commissions d'arbitrage, composées d'élue(s) et de techniciens territoriaux, se sont ensuite tenues. Les critères d'attribution tiennent compte de plusieurs éléments : nombre de Dammariens adhérents, fréquence des activités proposées, dynamisme et participation lors des manifestations communales, tarifs d'adhésion proposés ainsi que l'équilibre du budget prévisionnel. Au total, 71 associations répondent à tous ces critères : 18 associations à caractère social, 10 associations culturelles, 34 associations sportives, 3 associations patriotiques, 2 associations environnementales et 4 associations diverses. Deux associations reçoivent une subvention égale ou supérieure à 23 000 € : le Football club de Dammarie, ainsi que l'Académie musicale. À ce titre, elles signent une convention avec la Ville.

Affectation de la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) et du Fonds de solidarité entre les communes de la Région Île-de-France (FSCRIF)

Ces deux dotations ont pour objectif de remédier aux fortes disparités de ressources, tant fiscales que budgétaires,



entre collectivités territoriales afin d'assurer une plus grande équité entre les citoyens, qui doivent pouvoir bénéficier d'un égal accès aux services publics de proximité. La Ville a perçu près de 5,8 millions d'euros au titre de la **Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale et de solidarité entre les communes de la Région Île-de-France**.

Les élus ont pris acte de l'affectation de ces fonds au titre de l'exercice 2018, qui financent en partie plusieurs services : Enfance et jeunesse, culture, Centre socio-éducatif, vie associative et sport.

Dépôt d'un permis de construire pour le Pôle santé

Afin de maintenir une offre de santé de proximité, les élus avaient pris la décision de préempter le site de la clinique de l'Ermitage, fermée en mai 2017. Plusieurs praticiens ont ainsi pu poursuivre leur activité dans les

locaux de l'ancienne clinique, reconverte en Pôle santé de l'Ermitage, où s'y installent aujourd'hui, deux infirmières, deux kinésithérapeutes, un phlébologue, un chirurgien orthopédique, un chirurgien vasculaire, une neurologue et un médecin généraliste y officient. Dans une volonté de poursuivre l'installation de spécialistes, la Ville souhaite aujourd'hui construire un nouveau pôle santé, sur un foncier d'environ 1 700 m² qui sera pris sur l'emprise globale du site de la clinique (environ 12 000 m²). Lors du conseil municipal, les élus ont donc voté l'autorisation pour le maire de déposer un permis de construire : le programme prévoit la construction d'un bâtiment d'environ 800 m² de surface de plancher et sur deux étages. Il bénéficiera d'un parking dédié.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 23 mai à 18h30